



Le TriviCourtois

n°20 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Novembre 2021

Le mot des élus

Le TriviCourtois, deux mots qui résument bien notre engagement dans la mission que vous nous avez confiée pour diriger notre commune.

Loyauté : votre équipe municipale reste fidèle à ses engagements.

Énergies renouvelables : le solaire, l'éolien, la méthanisation, la biomasse... sont les énergies de l'avenir. Les énergies fossiles, nous devons nous en passer et nous travaillons dans ce sens !

Tonique : le dynamisme, notre atout principal pour concrétiser nos projets.

Réalisme : garder le cap tout en respectant les budgets.

Important : chaque habitant compte ! Quel que soit son problème, nous l'étudions et essayons de donner la meilleure réponse possible dans le respect des règlements et des lois.

Valeur : c'est une qualité humaine à laquelle nous sommes attachés.

Initiatives : nous voulons être des élus avec un esprit d'entreprendre...

Combatif : nous travaillons en permanence pour faire aboutir nos projets de territoire.

Objectifs : la revitalisation du centre village, le renforcement commercial, restent nos préoccupations premières.

Union : vos élus, une équipe unie pour défendre les intérêts de notre commune, de notre territoire...

Respect : nous respectons les valeurs intellectuelles, les idéaux sans porter atteinte aux droits, aux lois...

Ténacité : nous agissons avec détermination dans nos actions.

Obligations : nous avons le devoir de loyauté envers les électeurs qui nous ont fait confiance.

Idées : l'imagination, la conception, cela fait partie de notre travail pour rendre notre commune plus attractive.

Séniors : le bien-être de nos chers anciens fait partie intégrante de nos préoccupations [réhabilitation de la Résidence La Grange Pourret, projet Haissor, maison Âges & Vie...].



Le mot du Maire

La vie communale retrouve son dynamisme et nous pouvons constater que les projets, les actions, n'ont pas subi la tendance à la « sinistrose ». Cette période a été mise à profit pour mûrir et nous permettre d'avancer.

Pour ma part, bien qu'éloigné du quotidien pour des raisons indépendantes de ma volonté, je ne peux que féliciter les acteurs publics et privés qui, dans leur mobilisation, renforcent la volonté municipale de faire de notre collectivité, un territoire où il fait bon vivre et surtout en préparant l'avenir.

Il est agréable et stimulant de constater cette énergie dans le domaine de l'immobilier et dans la concrétisation des équipements tels que :

- ▶ la caserne du SDIS pour le Centre de Secours des Pompiers de Saint-Trivier,
- ▶ l'arrivée de la Voie Verte aux portes de notre commune,
- ▶ la modernisation de la Résidence Autonomie La Grange Pourret (accessibilité, transition énergétique),
- ▶ de nombreuses démarches d'urbanisme avec les acquisitions des parcelles du lotissement

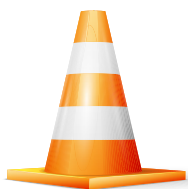
du Champ de La Jeanne et les grosses rénovations de bâtiments singuliers comme la ferme de Granval, la ferme de Crocu...

- ▶ l'installation sur 5 000 m² des établissements PERON Recyclage dans la zone d'activité de Roujus,
- ▶ la mise en route par un groupement d'agriculteurs de l'unité de méthanisation Trivigaz,
- ▶ l'ouverture de la pâtisserie-boulangerie « La Familiale » par une famille d'artisans dans le cadre d'un bail commercial, après la mise à niveau des locaux financée par le budget municipal

Je n'oublie pas les actions de chacun qui me permettent d'affirmer que dans les mois et années à venir, nous aurons à nous réjouir d'autres projets porteurs d'avenir, tels que le soutien aux divers projets d'Énergies Renouvelables, à l'attention à porter aux projets économiques de tous ordres.

Je vous souhaite de ressentir ce dynamisme local et compte sur vous pour en profiter mais aussi pour l'alimenter.

Michel BRUNET



Travaux

Travaux à l'annexe du collège

Dans un souci de sécurité et d'esthétique, le Département a décidé de réhabiliter le grillage d'enceinte de la cantine située rue de la République. Celui-ci montrait des signes significatifs de fatigue en plus de son manque de hauteur. 300 élèves se concentrent en ce lieu à chaque pause méridienne. La remise en conformité passait par la démolition et reconstruction ce qui crée une esthétique avec les bâtiments existants en plus d'assurer une plus grande solidité.

Par la suite le patio sera réaménagé pour se transformer en préau afin d'accueillir encore plus d'élèves les jours de pluie et de grande chaleur.



Rue du Stade, du numéro 259 au numéro 570.

Renforcement du réseau d'eau potable

L'entreprise SADE, pour le compte du Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze a effectué le renouvellement et renforcement du réseau d'alimentation d'eau potable dans la rue du Stade, du numéro 259 au numéro 570.

Un tuyau de diamètre 63 mm a remplacé le tuyau de diamètre 25 mm, trop petit pour alimenter les futures constructions en prévision dans cette rue.

Ces travaux ont été pris en charge dans leur totalité par le Syndicat Saône Veyle Reyssouze.

Travaux de voirie

Comme toutes les années, des travaux de réfection de routes communales sont nécessaires. Pour 2021, l'entreprise SOCAFL est intervenue sur la route de Roujus, la route des Grébilles et route du Grand Sonville. Ces tronçons très abîmés nécessitaient une réparation urgente.

Une partie du trottoir de l'avenue du Christinoz a également été refaite, car son état présentait des risques de chute pour les piétons. Le programme 2022 permettra une remise à niveau d'autres tronçons de la voirie communale.



Tenez-vous informé
de l'actualité de
votre commune,
en téléchargeant
l'application gratuite
PanneauPocket

Focus sur...

CÉCILE, CHANGEMENT D'ADRESSE

Après un CAP fleuriste en juin 2019, Cécile a ouvert son premier magasin le 10 octobre 2019, 28 Grande rue.

Appréciée par sa clientèle pour sa gentillesse et les conseils qu'on attend d'un artisan commerçant, elle a souhaité plus grand et plus visible afin d'encore mieux accueillir ses clients.



© H.Bontron

Cécile a choisi un local appartenant au bailleur Dynacité, situé à quelques mètres de son ancien magasin.

Devant ce local, les arcades lui permettent de mettre en exposition ses plantes et fleurs tout en les préservant du mauvais temps.

Cette nouvelle surface lui permet d'agrandir son offre avec de l'épicerie fine : miels, pâtés, bonbons, bières... des produits locaux provenant de l'Ain et de la Saône-et-Loire. De plus, pour les fêtes de fin d'année, des centres de table, des décorations, des idées cadeaux et des paniers d'épicerie fine seront proposés prochainement. Nous souhaitons pleine réussite à Cécile.

OUVERTURE DE « LA FAMILIALE »

Thierry, Corinne JACQUET et leur fille Karine se lancent un défi de taille en installant leur activité de Pâtisserie - Boulangerie - Salon de Thé, dans les locaux professionnels rénovés par la mairie, au rond-point de La Grenouille.

Thierry est issu d'une famille de boulangers. Il vous propose des pains au levain

travaillés avec une farine de tradition. Des formules petits-déjeuners ou déjeuners, à consommer sur place ou à emporter et des encas snacking, des feuilletés pour l'apéritif, des pains surprises, des macarons et bien d'autres gourmandises font parties des choix que vous trouverez. Karine a passé son CAP à Ambérieu et s'est perfectionnée dans deux pâtisseries réputées pour leurs desserts. Opéra, Baba, Délice de Bresse, des classiques, mais aussi un petit nouveau revisité « Le Trivicourtois », seront le « point d'orgue » de vos fins de repas. Corinne a le plaisir de vous accueillir dans la boutique. Souhaitons une belle réussite et une longue vie à « La Familiale ».

OPÉRATION BRIOCHES

Comme chaque année, la commune a participé à l'opération Brioches au



profit de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI). 125 brioches, fabriquées par la boulangerie locale, ont rapidement trouvé preneurs sur les deux points de vente situés sur le marché et sur le parking Intermarché. Une somme de 355,60 € a été récoltée et reversée à l'ADAPEI. Cette opération permet d'améliorer le quotidien des personnes handicapées. Merci à Françoise PIRAT, Catherine MOREL, Françoise VELON, Christian REYNAUD les bénévoles pour leur implication.

CHEZ TONTON SEB

Une rôtisserie ambulante est présente de 16h30 à 21h30 le lundi au « Petit Tour ». Séverine et Sébastien,



originaires de Branges, vous proposent différents choix : poulets rôtis avec légumes, burgers, paninis, frites, salades, menu enfant, crêpes et gauffres et, sur commande 24 heures à l'avance au 06 27 55 22 71, souris d'agneau, jarrets de porc, cuisses de poulet. Vous pouvez également les suivre sur Facebook et Instagram.

DISTRIBUTEUR DE PIZZA

Un distributeur de pizza a été installé à la place de la vitrine de l'enseigne PIZZA CASA. Mr et Mme GEMMA, propriétaire du magasin, se sont décidés à installer ce distributeur faute de personnel. Après garnissages de produits frais et cuisinés maison sur les fonds de pizza cuits sur place, les pizzas sont tenues au frais dans la chambre froide de la machine. Avec ce distributeur, vous pouvez acheter votre pizza froide et la cuire chez vous ou l'avoir chaude en 2/3 minutes par le



four performant de la machine. Une application [PizzaCasa01] à installer sur votre téléphone, vous permet de commander et payer votre pizza pour ensuite la récupérer au distributeur. Il ne fait pas de doute que ce nouveau mode d'achat fera le bonheur des clients.

Information...

Élagage des haies

Élaguer les haies des propriétés privées donnant sur la voirie n'entre pas dans les compétences de la commune.

Monsieur le maire rappelle que les propriétaires de terrains jouxtant la voirie communale sont tenus d'entretenir leurs haies conformément aux textes en vigueur.

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes. Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies.

Rappel des règles concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies au bord des routes :

- ▶ Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui débordent sur le sol des voies communales, y compris les places et les parcs publics de stationnement et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.
- ▶ Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.
- ▶ Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.
- ▶ Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menaceraient de tomber sur les voies et chemins.

Ces opérations sont à effectuer à la diligence et aux frais des propriétaires.

En bordures des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, non suivie d'effet.

Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique



Extrait de ces règles rappelé ci-après, elles seront appliquées dès 2022.

L'article L. 2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) charge le maire de la police municipale. L'article L. 2212-2 du même Code précise qu'elle a pour objet : « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques.

Le maire est par ailleurs, selon l'article L. 161-5 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux. La jurisprudence précise que le maire peut légalement prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies [Conseil d'Etat, 23 octobre 1998, « Prébot », n° 172017], ou en mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales. Le maire est donc fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police, et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune.

Le clocher de l'église

Le premier mars 2020, un incendie détruisait complètement le clocher de l'église de Saint-Trivier-de-Courtes, Notre Dame de Consolation.

Après les travaux de consolidation et de sécurisation du site, a commencé la rédaction du cahier des charges pour le lancement de l'Appel d'Offre [MO] du Maître d'Œuvre [MOE] qui est attendu par l'assureur pour la définition du montant de la prise en charge des travaux.

L'Appel d'Offre pour ce recrutement a été lancé le 19 octobre pour un retour de réponse au plus tard le 18 novembre 2021.

Afin de bien vous informer, nous joignons le planning qui engagera le Maître d'Œuvre recruté à l'issue de cette consultation.

| PLANNING DE CONSULTATION - TRAVAUX DE LA FLECHE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE CONSOLATION - VILLE SAINT-TRIVIER-DE-COURTES | | | | | | | | | | | | |
|--|--------|---|--|--|---------|---------|----------------|--|---------|----------------|---|----------------------|
| sept-21 | oct-21 | nov-21 | déc-21 | janv-22 | févr-22 | mars-22 | avr-22 | mai-22 | juin-22 | juil-22 | août-22 | sept-22 |
| Lancement AO - MOE | | Réponse AO - MOE | | | | | | | | | | |
| | | VALIDATION MOA + Fin novembre NOTIFICATION MOE | Montage du dossier MOE DIAG/APS/APD/PRO | | | | | | | | | |
| | | | VALIDATION MOA | Instruction de Permis de Construire / Périmètre ABF Durée de 5 mois | | | | | | | | |
| | | | | | | | VALIDATION MOA | Lancement des consultations Entreprises | | | | |
| | | | | | | | | | | VALIDATION MOA | | |
| | | | | | | | | | | | 1 mois de préparation de chantier | Début des Travaux |

Les intervenants depuis le sinistre ont été VINCI pour la sécurisation du site, l'Agence Départementale d'Ingénierie pour la préparation du dossier de consultation du Maître d'Œuvre sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Architecte des Bâtiments de France et la Paroisse.

La commune attend impatiemment de connaître la prise en charge de l'assurance dans le cadre du contrat avec GROUPAMA.

Le dérèglement climatique, qui se manifeste maintenant très visiblement, mérite que chacun participe à sa mesure à des initiatives de changement au sujet de l'énergie. BRESSE ENERGIES CITOYENNES (BEC) est une structure qui veut développer les énergies renouvelables sur le territoire de GrandBourgAgglomération.

Déjà 8 installations photovoltaïques ont été finalisées : 2 à Etrez, 1 à Confrancon, 1 à Saint Denis les Bourg, 1 à Bourg en Bresse, 1 à Péronnas, 1 à Simandre et 1 à Jasseron.

Saint-Trivier-de-Courtes pourrait être une suivante. Plusieurs toits sont en expertise. Le principe de ces installations est que les habitants du secteur en soient les copropriétaires au travers de Bresse Energies Citoyennes.

L'association BRESSE ENERGIES CITOYENNES et ses bénévoles vous invitent à une **réunion publique** qui aura lieu le **23 novembre à 20 h** dans la salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes.
Passe sanitaire obligatoire

Fleurissement

Depuis le printemps 2020, le comité de fleurissement est en sommeil. Le fleurissement de la commune n'a pas pour autant été abandonné. Nos agents communaux ont suppléé le comité, aidés par plusieurs bénévoles qui ont préparé les massifs, « pillé les fleurs », nettoyé les vivaces... Le maire et son conseil municipal remercient Jean Louis CHAVANEL, Joël MOUTON, Alain PIRAT, Christian REYNAUD, Michèle GAYET, Aurélie CHARDARD, Françoise VELON, Catherine MOREL et Françoise PIRAT pour leur implication, afin que notre commune reste une référence fleurie et honore sa première fleur reçue en 2017.



Brûler ses déchets, quels sont les risques ?

Jusqu'à **450 € de contravention**. Un **risque** financier, mais aussi **pour la santé**. Le brûlage dégage des substances toxiques, notamment des particules fines.

Quand on sait que 48 000 personnes [9 % de la mortalité] meurent chaque année de la pollution de l'air, cela doit faire réfléchir. Brûler 50 kg de végétaux produit autant d'émissions que rouler 5 900 km en voiture diesel récente ou 18 000 km avec une voiture essence. L'interdiction porte sur les déchets verts humides ou secs, à l'air libre ou en incinérateur. Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année, arrêté préfectoral du 3 juillet 2017.




ACCÈS AU BUREAU DE LA MAIRIE

Nos agents administratifs, Magali, Valérie et Fanny, vous accueillent dans le bureau de la mairie les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h**.

La **permanence téléphonique** est assurée du lundi au vendredi de **9h à 12h et 14h à 17h**.

Le port du masque est obligatoire. Une seule personne à la fois est acceptée dans le bureau pour des raisons sanitaires et de confidentialité.

Parc éolien de Souilly d'Air

 La Compagnie Nationale du Rhône [CNR] développe depuis 2017 un projet de parc éolien sur la commune de Saint-Trivier-de-Courtes au lieu-dit la « Rippe de Souilly ». Après plusieurs années de réflexions et d'études durant lesquelles les acteurs du territoire [élus, propriétaires fonciers et exploitants agricoles, habitants, associations locales...] ont été associés, un projet de 4 éoliennes au nord de Saint-Trivier se dessine.

Le modèle de portage de la société de projet est un modèle innovant de coopération forte avec les territoires. En effet, le futur parc éolien SOULLY d'AIR appartiendra à 50 % à la CNR et 50 % au territoire, à savoir : la commune de Saint-Trivier-de-Courtes, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, aujourd'hui Grand Bourg Agglomération et les fonds régionaux et citoyens OSER et EnRCiT. Les partenaires se sont associés dans une SAS pour la Transition Énergétique. L'ouverture du capital aux citoyens sera proposée en phase d'exploitation.

La signature du pacte et des statuts du partenariat a eu lieu le 7 octobre à l'Espace Carronnière à Saint-Trivier-de-Courtes.

Messieurs Didier LHUILLIER pour la CNR, Jonathan GEINDRE pour Grand Bourg Agglomération, Yves BERNARD pour la mairie de Saint-Trivier-de-Courtes, Frédéric FOURNIER pour le fonds OSER et Simon MATHIEU pour EnRCiT ont signé le pacte et les statuts pour mettre en place le co-actionariat de la société qui portera les droits du projet éolien de SOULLY d'AIR.

